

**Août 2013** 

### DIRAP

### Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208 Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site: http://dirap.org e mail: dirap@dirap.org

# FRONT UNITAIRE contre les nuisances

### **EDITO**

<u>Trajectoires de Roissy</u>: La DIRAP a gagné son recours auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêté de novembre 2011. L'arrêté a été annulé MAIS la modification des trajectoires a été confirmée! Sur ce dossier la mobilisation juridique et politique des associations unifiées reste complète pour obtenir la réduction des vols de nuit et la mise en place de « descentes douces »!

<u>Aérodrome de Pontoise/Cormeilles</u>: la CCE a donné un avis négatif à la proposition de la DGAC de mise en place de procédures d'approche « type GPS ». La DIRAP a expliqué que les populations ne voulaient pas voir augmenter les nuisances par l'adoption de procédures facilitant l'accès pour l'aviation d'affaire.

<u>Une carte pédagogique</u> pour utilisation par les pilotes a été élaborée par les usagers et les riverains. L'objectif est de mieux respecter les circuits et réduire les nuisances imposées aux riverains. Nous espérons que l'implication des pilotes permettra une nette amélioration de la situation.

# Trajectoires de Roissy : « la vérité sort du puits ! »

Le Conseil d'Etat par son jugement de juin 2013 annule l'arrêté de novembre 2011 qui modifie les trajectoires de Roissy, mais un arrêté de septembre 2012 maintient le transfert des nuisances de 500 avions qui survolent une partie du Vexin et les villes limitrophes.

Les associations unies de Roissy et Orly et les Elus restent mobilisés pour obtenir l'annulation de ce nouvel arrêté car il est inadmissible que les **solutions permettant de réduire les nuisances** ne soient pas explorées notamment les **approches par « descentes douces, sans pallier » et la suppression des vols de nuit bruyants.** 

Pourtant **deux études** menées par la DGAC puis Bruit Parif **confirment les constats des associations** : un transfert des nuisances plus important que le prévoyait l'étude de la DGAC et une réduction du bruit plus faible que prévu par le relèvement de 300 mètres des trajectoires !

Votre réponse au sondage ci-joint permettra à la DIRAP de conforter son recours en annulation de l'arrêté auprès du Conseil d'Etat par l'expression de nombreux constats des populations survolées.

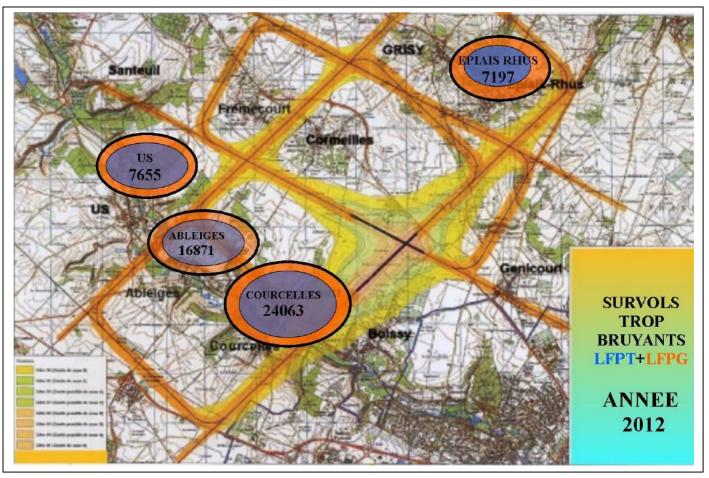


## Pontoise / Cormeilles en Vexin : les mesures de bruit de l'année 2012

En 2012, les 4 stations de mesure de bruit de le DIRAP ont été exploitées sur les villages de **Courcelles, Ableiges, Us et Epiais Rhus.** 

On note une réduction en cohérence avec la réduction de l'activité et/ou l'adaptation des circulations sur certaines zones. On repère les nuisances relatives à l'aviation commerciale du fait du transfert des trajectoires de Roissy. A noter que les survols s'étalent de Pontoise/Osny à Marines/Vigny ainsi que sur les communes dans l'axe de la Confluence Seine/Oise.

En bleu : avions de Pontoise/Cormeilles - En Orange : avions de Paris CDG

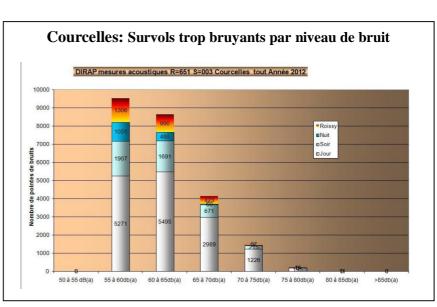


## Les survols au-dessus de Courcelles/Viosne

Les 24000 survols trop bruyants sont présentés par niveau de décibels.

Ainsi c'est plus de 50 passages journaliers à un niveau supérieur à 60 dBa que supportent les riverains.

Ces nuisances s'ajoutent à celles induites par le trafic de Roissy qui sont repérées (ici en rouge et jaune) par les stations de mesure de bruit.



## Une CCE aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin : procédures GNSS

Lors de la CCE du 11 décembre 2012, la DGAC a présenté, pour avis de la CCE, la mise en place de procédures d'accès à l'aérodrome dites « GNSS » basées sur l'utilisation d'un guidage type GPS qui permet une approche plus fluide des avions mais qui implique une modification des zones survolées.

- Les procédures GNSS concernent uniquement l'aviation d'affaire et commerciale (vols IFR) et elles sont «proposées » pour les aérodromes qui ont déjà des procédures IFR.
- C'est une décision de l'organisation internationale de l'aviation civile, relayée par un plan d'action français (PBN), avec pour <u>objectif d'améliorer la capacité des aérodromes</u>, réduire les retards, les distances parcourues et réduire les coûts.
- Ces procédures entraîneraient le survol d'un nombre d'habitants supérieur, soit + 230 pour les trajectoires d'approche « commerciales », et le déplacement des nuisances des survols au-dessus d'autres populations.

Les populations subissent déjà les nuisances cumulées des vols en tour de piste de l'aviation légère et du déplacement récent des survols commerciaux de Roissy.

Lors du PEB proposé en 2005, massivement refusé par la population, les hypothèses étaient une augmentation de l'activité d'affaire (type Le Bourget) de + 20 000 mouvements par an !

La DIRAP considère qu'accepter la mise en place de procédures GNSS, c'est reconnaître que l'aérodrome a vocation à accueillir plus de trafic d'affaire, donc beaucoup plus de nuisances.

En conséquence la DIRAP a donné un avis NEGATIF à la mise en place de procédures GNSS, suivi par la majorité des membres de la CCE.

# Développement économique et emploi en garantissant la santé et en réduisant les nuisances, c'est possible!

La DGAC a pour mission de mette en œuvre progressivement les conditions d'un accroissement de l'activité aérienne sans prioriser la réduction des nuisances induites et le lobby aérien veut s'assurer un développement « à bon compte » avec le moins de coûts et de contraintes possible.

C'est en maintenant une mobilisation que les populations et les élus pourront imposer le respect légitime de la santé et des conditions de vie.

Les conditions d'un développement économique durable respectueux de la santé existent, même si elles sont sans doute plus complexes à mettre en œuvre, comme par le passé il a été compliqué de créer les conditions qui ont octroyé le niveau de vie dont nous profitons et que nous voulons préserver, pour nous et les générations suivantes. Les populations ne sont pas opposées à l'activité aérienne mais aux nuisances de celle-ci.

Il est temps de mettre en commun les ressources en temps et intelligence des divers acteurs pour mettre en place les conditions d'un plan de progrès acceptable par tous, en utilisant les CCE pour organiser le suivi de ce plan de progrès au lieu d'en faire un lieu de confrontation permanente.

La DIRAP remercie la population et les élus pour leur soutien passé et futur.

#### SOUTENEZ NOTRE ACTION

BULLETIN D'ADHESION 2013			
Nom:	Prénom :		
Téléphone : E mail :			
MONTANT DE LA COTISATION :			
10 € Adultes ; 5€ étudiants, 30 € Associations par chèque à l'adresse suivante:			
Association DIRAP - Chez Claude BAUSSAC / Trésorier 23 rue Aussenard 95450 SAGY			
Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?			
Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?			



Soutient notre action

# DOCUMENT A CONSERVER

# Une carte pédagogique pour mieux respecter les tours de pistes et réduire les nuisances sonores.

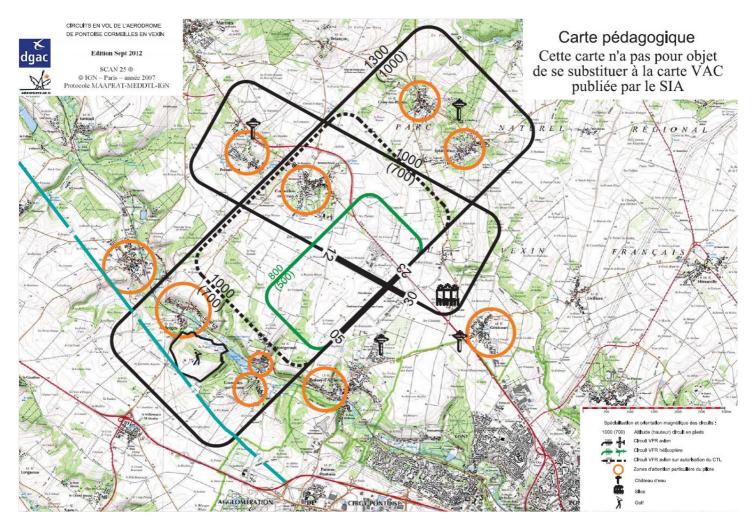
Cette carte pédagogique a été élaborée à **l'intention des pilotes** afin de les sensibiliser et les aider à mieux **respecter les circuits de piste** pour réduire les nuisances sonores.

Elle a été établie au cours de plusieurs réunions entre la DIRAP, les Associations Usagers, la DGAC sous l'égide de la Préfecture.

Cette première version sera diffusée aux aéroclubs, tour de contrôle, site internet DIRAP, nous la proposons également aux mairies pour leur site internet.

Sur la carte figurent **des repères** et les **zones d'attention** que sont les villages menacés par les nuisances sonores si les pilotes ne respectent pas au plus près les circuits de pistes.

Rappelons que le passage au-dessus des villages entraîne une <u>augmentation du bruit de +6 dB</u> (pour comparaison, la pose d'un silencieux réduit le bruit de 3 dB).



#### Réclamations

La DGAC a donné par ailleurs un point de contact permettant de porter réclamation en cas de constat d'un survol jugé anormal :

- par mail = <u>francoise.rontard@aviation-civile.gouv.fr</u>
- par courrier = DSAC Nord SR2/AG/AEA Orly Sud 108 94396 Orly Aérogare cedex.

### **Informations à donner :**

date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère.

Penser à mettre la DIRAP en copie (mail : dirap@dirap.org)

NOM:	A envoyer à
COMMUNE .	

Association D.I.R.A.P. Chez Mr. Jean-Marc BUTEUX 10, rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

## **SONDAGE SUR NUISANCES AERIENNES**

Les trajectoires d'arrivée et de décollage de Roissy ont été déplacées à partir de novembre 2011 vers l'ouest et le nord du Vexin.

L'aérodrome de Cormeilles se trouve dans cette zone, les riverains subissent donc ces nouvelles nuisances qui s'ajoutent à celles de l'aviation légère.

En juin, un jugement du Conseil d'Etat a donné raison à la DIRAP en annulant l'arrêté du ministre MAIS un autre arrêté, avec les mêmes conséquences, a été pris.

La DIRAP a déposé un recours contre ce nouvel arrêté auprès du Conseil d'Etat!

Les réponses à ce sondage permettront à la DIRAP de renforcer ses actions pour faire réduire les nuisances.

	OUI	NON
Etes-vous gêné par les avions de Roissy?		
Etes-vous gêné par les avions de Cormeilles ?		
Depuis le changement des trajectoires de novembre 2011 pour Roissy :	<u> </u>	
Etes-vous plus gêné pendant la <u>journée (6h - 22h)?</u>		
Etes-vous plus gêné pendant <u>la nuit (22h - 6h)?</u>		
Avez-vous remarqué plus d'avions ?		
D'après vous, les avions volent-ils plus haut ?		
Regardez-vous les trajectoires des avions sur internet ?		
Soutenez-vous l'action juridique de la Dirap devant le Conseil d'Etat ?		
Si la situation s'aggravait, seriez-vous prêt à manifester à Cormeilles ?		
Seriez-vous prêt à déposer des plaintes ?		
Vos remarques complémentaires :		